



## Urbanisme

# 2024 Rapport de gestion

### Dicastère

Urbanisme | Ressources humaines | Culture et durabilité

# Service de l'urbanisme

**Mme Carmen Tanner**

Municipale

---

**M. Julien Woessner**

Responsable de service



---

## Police des constructions

### Responsable de filière

---



---

Architecte en Police des constructions

---



---

Architecte en Police des constructions

---



---

Technicien en Police des constructions RiBT

---



---

Assistante administrative et technique en Police des constructions

---



---

Assistante administrative et technique en Police des constructions

---



---

Assistante technique en Police des constructions

---



## **MISSIONS**

### **Pôle administratif**

Le pôle administratif gère l'ensemble des aspects administratifs, RH et financiers du Service de l'urbanisme. En particulier :

- assurer les travaux de secrétariat ainsi que le soutien administratif et logistique ;
- gérer l'interface avec la Municipalité concernant le traitement des rapports, des notes et des préavis ;
- coordonner les aspects ayant trait à la communication interne et externe, en lien avec les activités du service (événements, relecture de communiqués de presse et/ou d'articles pour le journal communal, site internet, brochures, etc.) ;
- gérer les ressources humaines du service ;
- soutenir administrativement les différentes filières (soutien aux événements publics, mise en place d'outils informatiques, traitement de la correspondance, etc.) ;
- gérer les aspects financiers du service : comptabilité débiteurs et créanciers, élaboration du budget de fonctionnement avec les différentes filières, contrôle budgétaire des comptes de fonctionnement et d'investissement. Mener, à l'interne du service, le processus de bouclage des comptes annuels en collaboration avec le Service des finances ;
- gestion de projets transversaux pour le service ;
- former des apprentis et maturants et garantir la qualité du suivi de l'apprentissage durant l'année en cours.

### **Filière police des constructions**

- Répondre aux sollicitations des propriétaires et de leurs mandataires avant et pendant les procédures de demande de permis de construire.
- Traiter les demandes de permis de construire conformément aux lois, règlements et normes concernés, assurer le contrôle des chantiers et le suivi des procédures, y compris juridiques.
- Traiter les demandes de travaux de minime importance, d'abattages d'arbres, de teintes de façades et d'enseignes en appliquant les règlements y relatifs.
- Traiter les demandes de fractionnement de parcelles, de réquisition de radiation et d'inscription de servitudes.
- Veiller au respect des prescriptions en matière de constructions et d'aménagement du territoire, procéder à des dénonciations en Préfecture ou des ordres de remise en état.
- Organiser et présenter les demandes de permis de construire à la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Présenter les dossiers participant au développement de la Ville par le biais de rapports à la Municipalité.
- Fournir les prestations en police des constructions pour six communes voisines adhérentes au Réseau intercommunal de bureaux techniques (RiBT).
- Vérifier à l'application et au respect des conditions du permis de construire lors de la délivrance du permis d'habiter/utiliser.
- Organiser et piloter les visites de la Commission de salubrité à la fin des travaux ainsi que sur sollicitation des propriétaires ou locataires pour des questions d'insalubrité.

- Participer à la Commission d'estimation fiscale ainsi qu'à la Commission d'éligibilité d'Y-Parc et rendre les décisions inhérentes.
- Assurer la mise à jour des registres cantonaux tels que les statistiques de la construction, le registre des bâtiments et la CAMAC.

### **Filière planification et aménagements urbains**

- Planifier le développement de nouveaux quartiers et améliorer les quartiers existants, en agissant sur l'organisation du bâti, la conception des espaces publics et la disposition des activités, en cohérence avec les planifications sectorielles pilotées par les autres services communaux (mobilité, environnement, énergie, paysage, développement économique, politique du logement, etc.).
- Élaborer, mettre à jour et veiller à l'application des instruments de planification (ex. plans directeurs et plans d'affectation – ci-après les plans) nécessaires au développement du territoire communal.
- Élaborer et piloter la politique foncière communale. Dans ce cadre, participer à la politique d'élaboration et renouvellement des droits de superficie (DDP) sur les terrains de la Commune, notamment dans le cadre des nouveaux quartiers. Donner son préavis sur les demandes de préemption, conformément à la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPL).
- Concevoir et réaliser les aménagements urbains permettant la valorisation des espaces publics dans l'ensemble de la ville, en partenariat avec les autres services.
- Veiller à la bonne intégration de la population dans la démarche d'élaboration des plans et dans les projets d'aménagement, par des démarches participatives ou d'information.
- Représenter la Commune maître de l'ouvrage et défendre ses projets au sein des institutions régionales, cantonales et d'associations diverses.
- Participer à l'élaboration des stratégies territoriales ou d'amélioration du cadre de vie inter-communal et régional.
- Participer à la Commission urbanisme et mobilité.
- Participer à la consultation technique des projets soumis à la Police des constructions.

## **POINTS FORTS 2024**

### **Pôle administratif**

#### **Cycle de conférences**

Le cycle de conférences du service s'est poursuivi sur l'année 2024, en partenariat avec le Journal Le Courrier. Deux conférences ont pu être organisées sur les thématiques suivantes :

- Quartiers post-carbone : nouvelle génération d'éco-quartiers compatibles avec les plans climats
- Les quartiers présentant un intérêt patrimonial digne de protection – une entrave à la densification ?

Fin 2024, un partenariat est établi avec la HEIG-VD pour la suite du cycle en 2025.

## Filière police des constructions

### Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions (REAAC)

Entré en vigueur en septembre 2023, l'application de ce règlement permet dorénavant une meilleure couverture de l'ensemble des prestations fournies aux constructeur-trices. En 2024, l'ensemble des factures en lien avec les prestations de la police des constructions représente une somme totale de CHF 361'170, dépassant le budget estimé de CHF 324'000 (CHF 263'900 en 2023 et CHF 257'698 en 2022). Ce dépassement est notamment dû par les prestations effectuées lors de l'examen des dossiers et les relances pour obtenir les différents documents à la fin des

travaux, qui n'étaient pas comptabilisées avant. Les précédents exercices se fondaient sur l'ancien règlement lequel proposait un forfait pour tous les travaux dispensés de publication et un indice multiplié par le coût des travaux pour les dossiers soumis à l'enquête publique. A noter qu'une somme d'environ CHF 50'000 devraient en être déduites chaque année, car les frais inhérents au publication des avis d'enquête sont comptabilisées sur le même compte. Dès 2025, un compte indépendant permettra le remboursement de ces frais.

### Révision des conventions avec les communes du RIBT

2023, fondation du Réseau intercommunal des bureaux techniques (RIBT) regroupant les communes de Grandson, Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Yvonand et Yverdon-les-Bains. Ces communes mettent à disposition leurs compétences en matière de police des constructions au profit d'autres communes moyennant rétribution. En 2022, lors de l'adoption du REAAC, le Conseil communal a demandé que le tarif horaire des

prestations du RIBT s'aligne sur celui d'Yverdon-les-Bains. Au début 2024, la démarche est initiée, en juillet, toutes les communes fondatrices ont communiqué leur accord sur ce nouveau tarif horaire. En décembre, toutes les communes du RIBT d'Yverdon-les-Bains ont signé la nouvelle convention. Le tarif horaire de CHF 140 sera mis en œuvre dès le début de l'année 2025, les frais de déplacement seront également couverts.

### Agrandissement du RIBT d'Yverdon-les-Bains

Le syndic de la Commune de Cuarny a sollicité le bureau technique d'Yverdon-les-Bains en 2023 pour rejoindre le RIBT. La révision des conventions a été l'occasion de proposer des prestations en police des constructions à la

Commune de Cuarny, et ce depuis fin 2024. Le RIBT d'Yverdon-les-Bains est dorénavant composé des communes de Chambon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Cuarny, Method et Treyco-vagnes.

## Filière planification et aménagements urbains

Au cours de l'année 2024, la filière a poursuivi le pilotage d'une trentaine de projets. En outre, elle continue à participer aux groupes de travail d'une autre trentaine de projets pilotés par d'autres services.

Le Plan directeur communal révisé et le projet de modification du règlement du Plan général d'affectation ont franchi l'étape de l'examen préalable auprès des services cantonaux avec succès. Leur consultation/enquête publique est prévue au premier semestre 2025.

Le plan d'affectation de l'Ancien-Stand a été mis à l'enquête ne récoltant qu'une seule opposition. La filière a saisi cette opportunité pour présenter le quartier Gare-Lac et ses enjeux lors d'une soirée publique. De nouveaux visuels ont été produits, permettant de renouveler l'image de ce développement urbain d'envergure.

La vision directrice du secteur Front-Gare a été validée par la Municipalité et les processus de planification des parcelles appartenant à la Ville ont été précisés.

Le plan d'affectation Pêcheurs a pu être débloqué après plusieurs années de négociations difficile avec les propriétaires. Les principes du plan directeur Gare-lac ont finalement été acceptés par les propriétaires et un accord a pu être trouvé sur la gestion du stationnement. Une étude de faisabilité pilotée par le Canton est en cours pour y intégrer un nouveau gymnase.

Le plan d'affectation des Isles, destiné à accueillir les services de la Ville et le dépôt de CarPostal actuellement implantés à l'Ancien-Stand, a fait l'objet d'un préavis au Conseil Communal pour valider le crédit d'étude destiné au concours et au PA. La décision est attendue au premier trimestre 2025.

- la recherche d'un site alternatif, sur l'ensemble des communes propriétaires des EHNV, pour accueillir un hôpital monosite ;
- le redimensionnement du projet de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains (FuturY) pour diminuer son coût.

Le projet de réaménagement du secteur plage a fait l'objet d'une présentation publique et sa mise à l'enquête n'a fait l'objet d'aucune opposition. Un préavis au conseil communal est en cours de validation pour le crédit de réalisation. Les travaux de la première étape démarreront en 2025.

Le plan directeur des espaces publics a été validé par la Municipalité. Il constitue un document de planification interne partagé par l'ensemble des services impliqués dans les projets d'aménagements d'espaces publics. Il est un des aboutissements du programme fédéral des « projets modèles 2020-24 » qui avait sélectionné Yverdon-les-Bains pour sa proposition « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e ». Dans ce cadre, deux projets pilotes ont été élaborés, à la Villette et aux Isles, impliquant des séances participatives avec les habitant-es

Le plan d'affectation Verdan a été profondément remanié, permettant d'y intégrer un parc de la taille de la Place Pestalozzi en plein cœur de la zone d'activités. Cette option emblématique a été validée par les partenaires privés et le dossier sera envoyé à l'examen préalable au premier semestre 2025.

Le plan d'affectation Canal Ouest a redémarré suite à la vente des parcelles de la Zurich Assurance à l'ECA. Une étude de faisabilité est en cours, notamment pour réfléchir à l'intégration des nouveaux locaux de Travys.

En mai 2024, suite au chiffrage de l'avant-projet, le Comité des EHNV a décidé de geler l'ensemble des projets liés aux EHNV, du fait de surcoûts importants. Depuis, les EHNV poursuivent deux démarches en parallèle, sur lesquels la filière PAU et la filière PDC sont sollicitées :

de ces quartiers et deux « espaces éclairés » ont été réalisés, aux Moulins et au parc du Mujon.

Trois projets de rénovation de cours d'écoles ont été mis à l'enquête, obtenant des permis de construire (Quatre-Marronniers, Montagny et Pré-du-Lac). Les travaux pourront être réalisés en 2025. Le terrain de sport de la cour du collège de la Villette a été rénové et ouvert au public.

Une stratégie de rénovation des places de jeux hors écoles a été validée par la Municipalité et fait l'objet d'un préavis communal visant à obtenir un crédit permettant la réalisation de huit projets de rénovation durant les cinq prochaines années.

Le projet de place de jeux intergénérationnelle au parc des Quatre-Marronniers a abouti à un dossier d'enquête qui sera publié au premier trimestre 2025. Les travaux d'aménagement sont prévus en hiver 2025-26.

## DÉTAILS DES ACTIVITÉS

### Réalisations, projets

#### Pôle administratif

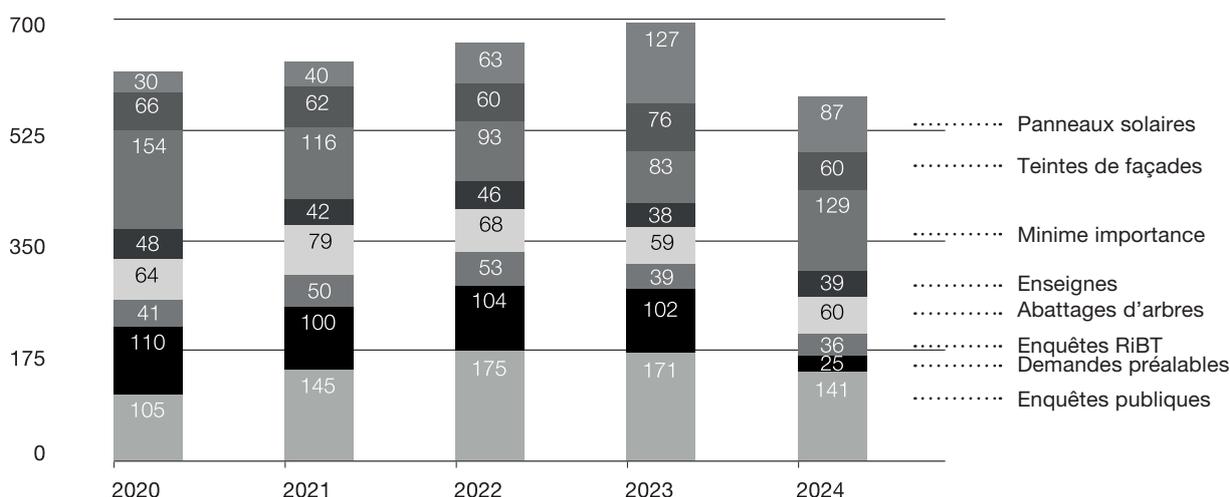
- Réorganisation des pôles administratifs URB et BAT: la filière est dissoute et chaque service organise de façon indépendante son pôle administratif en le reliant directement aux responsables de services.
- Gestion courante des activités administratives, RH et financières du service.
- Traitement de 53 rapports, 10 notes et 1 préavis à la Municipalité.
- Traitement de 189 rapports et 16 formulaires pour la Commission des constructions.
- Poursuite des efforts en termes de digitalisation du service.
- Organisation du cycle de conférences du service.
- Gestion de divers projets transversaux, en collaboration avec les autres filières et/ou services.

#### Filière police des constructions

Durant l'année 2024, le temps moyen de prise en charge d'une demande de permis de construire a été diminué par rapport à 2023 et pu retrouver un traitement après quatre semaines. La simplification des procédures administratives proposée par le Canton pour les installations solaires et les pompes à chaleur est entrée en force. Avec un total de 87 demandes pour les installations solaires (127 en 2023) et 46 pour les pompes à

chaleur (42 en 2023), la transition énergétique entame un fléchissement important en matière d'installation solaire, toutefois, il nous semble difficile d'en connaître les sources. Le nombre total de dossiers toutes procédures confondues s'est affaïssé d'une centaine de dossiers à 581 (695 en 2023). Les dossiers d'enquête participent pleinement à ce retrait avec 141 reçus contre 171 en 2023.

#### Nombre de dossiers reçus par nature



#### Réseau intercommunal de bureaux techniques (RiBT)

Œuvrant comme bureau technique, la filière a traité 36 demandes de permis de construire (39 en 2023) et 25 demandes préalables (16 en

2023) pour les cinq communes faisant partie du RiBT (Chamblon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Method et Treykovagnes).

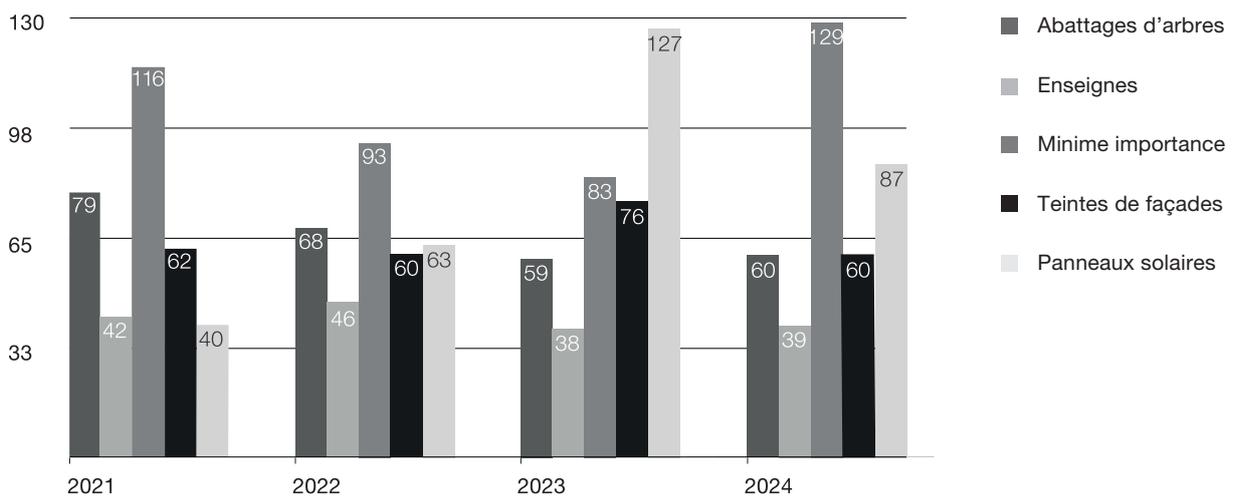
## Dispenses d'enquête

Hormis le nombre de dossiers d'enquête, porté notamment par l'installation de pompes à chaleur, le nombre de dossiers traitant d'abattages d'arbres, de teintes de façade, d'enseignes ou de travaux de minime importance a peu fluctué. La filière a traité 60 demandes d'abattage d'arbres provenant respectivement d'une moitié de privés et de l'autre des services communaux. Sur ce total, 8 demandes ont été refusées, toutes pour des privés. Il est à préciser que ces demandes portent sur l'abattage de 138 arbres, dont 75 sur le territoire communal (52 en 2023) et de 63 arbres sur les parcelles privées (48 en 2023). L'ensemble de ces requêtes a été examiné par

le Responsable communal des espaces verts et des compensations ont été déterminées au cas par cas.

Le nombre de demandes de travaux de minime importance, hors installations solaires, a sensiblement augmenté à 129 dossiers (83 en 2023). L'entrée en production durant l'année 2023 de GEOCITY lequel offre la possibilité à tous citoyens de saisir en ligne une demande de travaux de minime importance facilitent sensiblement la tâche. Ces dossiers sont d'ailleurs exonérés de la taxe de saisie de CHF 250.

## Nombre de dossiers dispensés d'enquête reçus

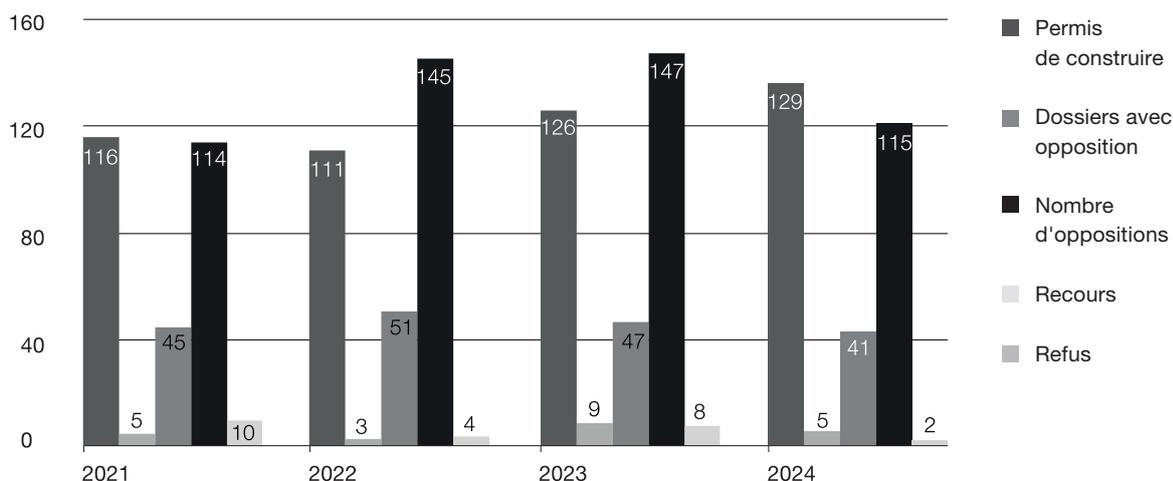


## Dossiers ayant fait l'objet d'oppositions

129 dossiers ont fait l'objet d'un permis de construire et 5 de refus (contre 126 et 9 en 2023). De ces 129 dossiers, 41 ont soulevé des oppositions (47 en 2023), totalisant 115 lettres d'oppositions (147 en 2023). Celles-ci concernent essentiellement des projets de constructions d'immeuble de plusieurs appartements comprenant entre 4 et 10 oppositions, 7 projets de constructions d'immeubles (7 en 2023) totalisent

à eux seuls 61 oppositions, soit un tiers du total de lettres. La suppression de 17 places de stationnement sur le domaine public à l'Avenue Pierre-de-Savoie a essuyé 23 oppositions. D'une manière générale, les griefs portent sur l'intégration des constructions, le nombre de places de parc, l'abattage des arbres et les nuisances des installations

## Nombre de décisions rendues et oppositions

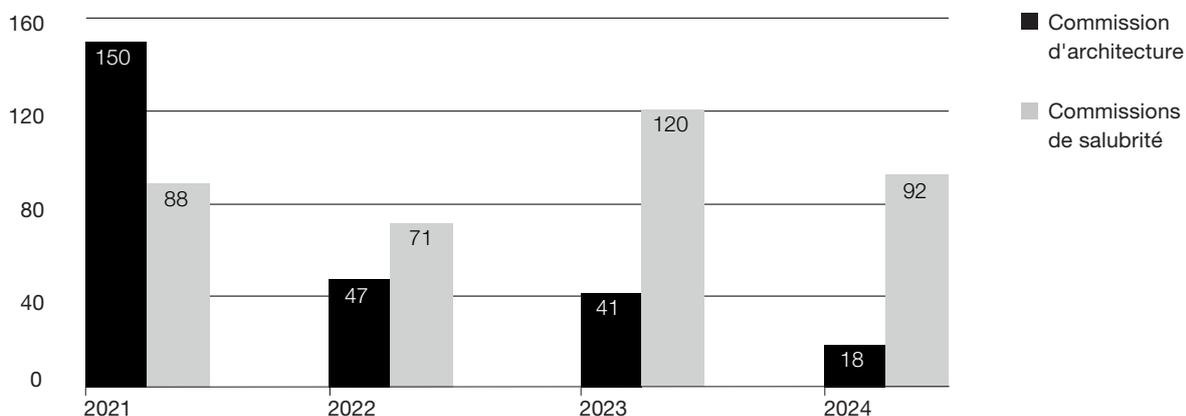


## Commissions

La Commission de salubrité a procédé à 92 visites (120 en 2023). Ces dernières ne débouchent pas systématiquement sur la délivrance d'un permis d'habiter. En effet, ce sésame est soumis à l'obligation de fournir bon nombre de documents attestant de la conformité au permis de construire. Or, les constructeurs peinent à transmettre ces

documents et la Police des constructions doit procéder à de nombreuses relances. 18 dossiers ont passé sous le crible de la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage (CAUP), soit une importante baisse par rapport à 2023 (41 dossiers). 3 séances ont dû être annulées faute de dossiers.

## Commission de salubrité et d'architecture

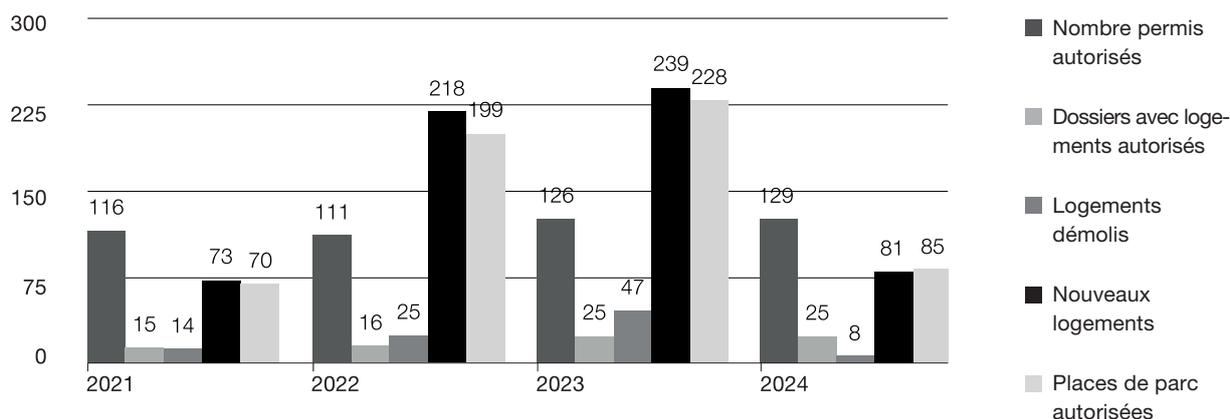


## Nouveaux logements

Le nombre de dossiers portant sur la création de nouveaux logements demeure faible, 25 dossiers seulement et portent sur la création de 81 logements. Ces nouveaux logements induisent la création de 85 places de parc (souterraines et extérieures). Les opérations immobilières sont constituées de petits immeubles avec une

moyenne de 4 logements. Un projet refusé pour des motifs d'intégration et de protection du patrimoine bâti et végétal proposait la création de 28 logements à l'Avenue des Bains et un autre, autorisé prévoit la création de 16 logements à la rue du Midi.

## Dossiers avec création de logements



### Filière planification et aménagements urbains

#### Planification intercommunale

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2024, les planifications à l'étude :

Désignation	Communes	Phase du processus
Plan directeur sectoriel des zones d'activités / Stratégie de gestion	ADNV	Le développement de la stratégie s'est poursuivi durant toute l'année 2024. Le dossier a été envoyé au Canton pour un premier examen préalable. <i>Mandat ADNV + AggloY</i>
Plan d'Agglomération de 5 <sup>ème</sup> génération (PA5)	Agglomération	Le PA5 est en cours d'élaboration, sous pilotage de d'AggloY, avec la participation active de la filière Planification et aménagements urbains (PAU). Le PA 5 a été envoyé à l'examen préalable. Il fera l'objet d'une présentation publique au premier trimestre 2025.

#### Planification du territoire communal

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2024 les planifications actuellement à l'étude :

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan directeur communal (PDCom) Modification partielle du règlement d plan général d'affectation (MRPGA) Plan d'affectation communal (PACom)	Toutes	PDCom et MRPGA : retours du Canton reçus suite à l'envoi des 2 dossiers à l'examen préalable. Consultation / enquête publique prévues en 2025. PACom : travaux de révision relancés. <i>PR14.09PR.</i>
Politique foncière communale	Toutes	L'élaboration de la politique foncière communale s'est poursuivie durant toute l'année, conjointement à la politique de logement, permettant de préciser les scénarios de programmation pour l'ensemble des plans d'affectation en cours. Un document de synthèse est attendu au premier semestre 2025. <i>PR22.22PR</i>

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan directeur localisé (PDL) « Gare –Lac »	Logements, activités, commerces, équipements communautaires (bâtiments et espaces publics)	Poursuite de la phase opérationnelle. L'ensemble PA est réactivé, les propriétaires ont validé leur engagement à développer les PA et des études de faisabilité sont en cours sur plusieurs d'entre eux. <i>PR14.02PR</i>
Plan d'affectation (PA) « Ancien-Stand » (périmètre Gare-Lac)	Logements (70%) et activités	Le plan d'affectation de l'Ancien-Stand a été mis à l'enquête ne récoltant qu'une seule opposition. La filière a saisi cette opportunité pour présenter le quartier Gare-Lac et ses enjeux lors d'une soirée publique. De nouveaux visuels ont été produits, permettant de renouveler l'image de ce développement urbain d'envergure. <i>PR16.11PR + Financement privé (La Poste)</i>
Plans d'affectation (PA) « Pêcheurs » (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	Le plan d'affectation Pêcheurs a pu être débloqué après plusieurs années de négociations difficile avec les propriétaires. Les principes du plan directeur Gare-lac ont finalement été acceptés par les propriétaires et un accord a pu être trouvé sur la gestion du stationnement. Une étude de faisabilité pilotée par le Canton est en cours pour y intégrer un nouveau gymnase. <i>PR16.11PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Sports » devenu « Industrie » et « Zone archéologique » (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	Suite à l'annonce d'inconstructibilité des terrains sis à l'est du Buron, le périmètre a été scindé en deux parties : le PA Industrie et la zone archéologique.//Les propriétaires du PA Industrie ont été réunis et une étude de faisabilité a été réalisée, comme base de travail pour l'élaboration du PA.//Un mandat de valorisation des vestiges archéologiques a été lancé, en collaboration avec le Musées d'Yverdon et le Service de la culture. <i>PR16.11PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Quai de Nogent » (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	Les propriétaires du PA Quai de Nogent ont été réunis. L'un d'entre eux a choisi de rester en dehors du PA. Une convention de planification est discutée avec les autres, avec l'objectif de démarrer le PA en 2025. <i>PR16.11PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Front-Gare » (périmètre Gare-Lac)	Logements, activités, commerces, Musée de la Mode, bibliothèque et espaces publics	La vision directrice du secteur Front-Gare a été validée par la Municipalité et les processus de planification des parcelles appartenant à la Ville ont été précisés. <i>PR19.30PR</i>
Plan d'affectation (PA) « Place d'Armes »	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	Le projet est suspendu suite à l'aboutissement d'une initiative populaire pour un parking de 1'000 places. <i>PR18.26PR.</i> <i>Voir aussi : Réaménagement de la Place d'Armes dans la rubrique «Aménagements urbains et chantiers » ci-après</i>
Plan d'affectation (PA) « Verdan »	Activités et commerces (80%), logements et une place publique	Le plan d'affectation Verdan a été profondément remanié, permettant d'y intégrer un parc de la taille de la Place Pestalozzi en plein cœur de la zone d'activités. Cette option emblématique a été validée par les partenaires privés et le dossier sera envoyé à l'examen préalable au premier semestre 2025. <i>PR15.10PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Saint-Georges »	Mise en conformité de la situation existante	L'entrée en force a été retardée du fait de problèmes de ressources humaines au Canton. Elle est prévue en 2025. <i>Financement privé</i>

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan de Quartier (PQ) « Au Pré-du-Canal Ouest » (révision)	Logements, activités et un parc destiné au public	Le plan d'affectation Canal Ouest a redémarré suite à la vente des parcelles de la Zurich Assurance à l'ECA. Une étude de faisabilité est en cours pour y intégrer les nouveaux locaux de Travys. <i>Préavis 02/2000 + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Les Isles »	Services communaux STE et SEY, et CarPostal	Le plan d'affectation des Isles, destiné à accueillir les services de la Ville et le dépôt de CarPostal actuellement implantés à l'Ancien-Stand, a fait l'objet d'un préavis au Conseil communal pour valider le crédit d'étude destiné au concours et au PA. La décision est attendue au premier trimestre 2025. <i>Financement communal et privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Coteau Est »	Logements, activités, commerces, équipements publics (notamment parcs et bâtiments d'intérêt public)	Les contacts entre la Ville et le syndicat se maintiennent. Le cadre légal n'ayant pas changé, le report à 2036 est toujours confirmé et aucune suite ne peut être donnée au projet pour le moment. <i>Mandat Syndicat Coteau Est</i>
Plan d'affectation (PA) « Aux Parties »	Logements, activités, crèche, commerces et une place publique	Le report à 2036 est toujours confirmé et aucune suite ne peut être donnée au projet pour le moment. <i>PR10.26PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Les Roseyres »	Logements, activités, parc et place de rencontre ouverts au public	Le développeur immobilier Steiner SA a réagi par la voie légale, en demandant une procédure de médiation. La médiation s'est déroulée en 2021 et n'a abouti à aucun accord. Fin 2022, Steiner SA a indiqué son intention de poursuivre les démarches juridiques à l'encontre de la Commune pour tenter d'obtenir des dommages et intérêts. Celles-ci se sont concrétisées en 2023 et 2024. Une analyse juridique a montré que l'action juridique initiée par Steiner SA a peu de chances d'aboutir. <i>Financement privé</i>
Plan d'affectation « Gressy – Sermuz »	Zones pouvant accueillir de l'habitat	Le plan d'affectation proposant un redimensionnement de la zone à bâtir a été déposé à l'enquête en 2023, en 2024 les discussions avec les opposants les ont conduits à proposer de nouveaux échanges de parcelles. Le service est entré en matière et a adapté le dossier pour le renvoyer à l'examen préalable. <i>Financement communal</i>
Plan partiel d'affectation (PPA) « PST/Y-PARC »	Activités	Une vision directrice de la mobilité et des espaces publics a été validée par la Municipalité, afin de compléter et renforcer les dispositions en vigueur dans le PPA. <i>Financement communal</i>
Etat des lieux et projets en cours sur les rives du Lac à Yverdon-les-Bains	Divers	Une rencontre des services ayant des projets dans le secteur des Rives du Lac a été organisée fin 2024 pour mettre à jour la carte des projets de ce secteur et identifier les projets demandant une collaboration soutenue de plusieurs services. <i>Financement communal</i>
Plan d'affectation (PA) « Anciennes Casernes »	Logements et activités	La convention de planification négociée en 2023 pour démarrer un PA en collaboration avec le Canton n'a pas pu être signée, le Canton ayant décidé de se retirer du projet fin 2024, après plusieurs mois de silence durant lesquels le Canton réorganisait certains de ses services. La situation sera clarifiée en 2025. <i>Financement communal</i>

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan d'affectation (PA) « Rue de Neuchâtel »	Logements et activités	Le plan d'affectation de la rue de Neuchâtel, visant à densifier les parcelles de la Migros, a fait l'objet d'une convention de planification entre la Ville et la Migros. Un panel citoyen a été constitué pour suivre l'ensemble du projet. La phase « étude-test » a démarré fin 2024. <i>Financement privé</i>
Projet « EHNV »	Projet hospitalier	En mai 2024, suite au chiffrage de l'avant-projet, le Comité des EHNV a décidé de geler l'ensemble des projets liés aux EHNV, du fait de surcoûts importants. Depuis, les EHNV poursuivent deux démarches en parallèle, sur lesquels la filière PAU et la filière PDC sont sollicitées :// la recherche d'un site alternatif, sur l'ensemble des communes propriétaires des EHNV, pour accueillir un hôpital monosite ; - le redimensionnement du projet de l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains (FuturY) pour diminuer son coût. <i>Financement communal</i>
Sports 5	Activités culturelles, sportives et sociales	En 2024, un appel à projets a permis à différentes structures culturelles, sportives et sociales de s'implanter temporairement sur le site pour en faire un tiers lieu ouvert à la population. En parallèle, un mandat a été confié à la HEIG-VD et à Idées 21 pour aborder les enjeux de gouvernance avec la Municipalité, les services et les locataires. Cette étape est indispensable à clarifier le cadre de travail en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation permettant une évolution du site. <i>Financement communal</i>

## Aménagements urbains et chantiers

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2024, les projets d'aménagement actuellement en cours :

Désignation	Projet	Phase du processus
Réaménagement de la Place d'Armes (et réalisation du parking souterrain)	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	Le préavis cantonal négatif reçu à l'été 2021 a nécessité de se revoir le dimensionnement du parking. L'annonce d'une réduction à 430 places au lieu de 1'000 a été suivie d'une initiative populaire pour revenir à env. 1'000 places. Un contre-projet a été formulé en 2024. Il sera discuté au Conseil communal en 2025. Dans l'intervalle, les projets connexes ont dû être mis en attente. <i>PR18.26PR.</i> <i>Voir aussi : PA «Place d'Armes» dans la rubrique «Planification du territoire communal» ci-avant.</i>
Mobilité douce Voie de raccordement Clendy	Assainissement de l'ancienne voie de raccordement de Clendy et aménagement d'un chemin de mobilité douce.	Des servitudes de passage auprès de plusieurs centaines de propriétaires sont en train d'être constituées. La réalisation suivra en 2025. <i>PR22.04.PR Financement communal et AggloY</i>
Projet « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartiers »	Réaménagement des Cours d'école des Quatre-marronniers, de Montagny et des Pré-du-Lac	Trois projets de rénovation de cours d'écoles ont été mis à l'enquête, obtenant des permis de construire (Quatre-Marronniers, Montagny et Pré-du-Lac). Les travaux pourront être réalisés en 2025. Le terrain de sport de la cour du collège de la Villette a été rénové et ouvert au public. <i>PR21.31.PR + Financement communal et subventions</i>

Désignation	Projet	Phase du processus
Projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e »	Création d'un réseau d'espaces publics de proximité dense et de qualité	Le plan directeur des espaces publics a été validé par la Municipalité. Il constitue un document de planification interne partagé par l'ensemble des services impliqués dans les projets d'aménagements d'espaces publics. Il est un des aboutissements du programme fédéral des « projets modèles 2020-24 » qui avait sélectionné Yverdon-les-Bains pour sa proposition « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e ». Dans ce cadre, deux projets pilotes ont été élaborés, à la Villette et aux Isles, impliquant des séances participatives avec les habitant-es de ces quartiers et deux « espaces éclairs » ont été réalisés, aux Moulins et au parc du Mujon. <i>PR.22.02.PR Financement communal et fédéral</i>
Requalification de la rue Clendy-Dessous	Création d'une zone de rencontre 20 km/h et de la mise en séparatif des équipements souterrains	Le projet a été présenté publiquement. La coordination avec le projet de quartier actuellement en cours s'avère complexe. Une simplification du projet est actuellement à l'étude. La situation sera clarifiée au premier trimestre 2025. <i>PR20.23PR + financement privé</i>
Réaménagement du Parc des Quatre-Marronniers	Rénovation de la place de jeu et de ses accès pour y développer des activités inter-générationnelles	Le projet de place de jeux intergénérationnelle au parc des Quatre-Marronniers a abouti à un dossier d'enquête qui sera publié au premier trimestre 2025. Les travaux d'aménagement sont prévus en hiver 2025-26. <i>PR22.29PR</i>
Réaménagement du secteur Plage	Places de jeux, accès à l'eau, mobilité douce, biodiversité, sanitaires et buvette	Le projet de réaménagement du secteur plage a fait l'objet d'une présentation publique et sa mise à l'enquête n'a fait l'objet d'aucune opposition. Un préavis au Conseil communal est en cours de validation pour le crédit de réalisation. Les travaux de la première étape démarreront en 2025. <i>PR22.25PR</i>
Place des Foulques	Réaménagement modeste de la place	Un projet de réaménagement léger de la place a été dessiné par le Service de l'urbanisme et réalisé par le Service mobilité, environnement et infrastructures fin 2024. <i>Financement communal</i>
Urbanisme tactique	Achat de mobilier léger et installation de vestiaires	Pour répondre à des demandes venant des habitant-es, deux projets d'urbanisme tactique sont menés : - secteur plage : mise à disposition de vestiaires pour les nageurs. Installation : février 2024 ; - mobilier léger : chaises, tables, parasols mis à disposition de groupes d'utilisateurs constitués sur la base d'un contrat de gestion du mobilier. Première expérience menée à Sports 5 avec succès.
Places de jeux hors écoles	Stratégie de rénovation et budgets de réalisation	Une stratégie de rénovation des places de jeux hors écoles a été validée par la Municipalité et fait l'objet d'un préavis communal visant à obtenir un crédit permettant l'étude et la réalisation de 8 projets de rénovation durant les 5 prochaines années.